

Les 2 piliers du néolibéralisme étant l'urgence sécuritaire et la mise en concurrence des Etats, des entreprises et des individus, il est urgent de re- ou de dé-démocratiser la démocratie vu l'état d'urgence qui se perpétue.

Mais quid de la démocratie ? Est-ce l'Etat de Droit ? Et qu'est-ce que le droit, le Droit ? Après le *Bill of Rights* (1689) qui postulait que le pouvoir royal n'était pas la source du Droit, le *Rule of law* visait à défendre la légalité et les droits coutumiers des paysans ou métayers contre l'exercice arbitraire du pouvoir des nobles qui prévalait après la *guerre des forêts* (cf. le livre d'**Edward P. Thomson** sur *les luttes sociales dans l'Angleterre du XVIIIème siècle*) et le *Black act* de 1723 qui punissait tout individu au visage noirci, donc suspecté de braconner petit gibier ou poissons, de ramasser de la tourbe ou du bois, des champignons de nuit sur les terres des seigneurs.

Nul besoin de s'étendre sur l'Etat absolutiste. A l'inverse, l'Etat administratif est fondé sur le Droit public : or, les défenseurs actuels de l'Etat de Droit sont ceux-là même qui l'ont remis en cause en instrumentalisant la lutte contre le terrorisme.

Michel Foucault a été le premier à pointer que du point de vue néolibéral, l'Etat de Droit devait être étendu à la sphère économique. Pour étayer son propos, il s'appuyait sur les écrits mêmes de **Hayek**, pour qui il était nécessaire d'étendre la législation au domaine économique, mais à condition qu'elle reste formelle. Ainsi, **Hayek** est partisan qu'une cour constitutionnelle prime sur le législatif, le judiciaire et l'exécutif afin d'imposer et de généraliser le droit privé.

Il en est de même pour les ordo-libéraux de l'école de Francfort pour qui il importe que l'Etat comme structure publique, s'il ne doit plus s'occuper du marché afin de libérer l'économie des réglementations qui l'entravent, doit pourtant veiller à faire respecter les règles du marché (concurrence libre et non faussée) et donc à faire appliquer le droit privé (y compris le droit pénal). C'est d'ailleurs ce qui risque de se réaliser si le TAFTA et le CETA sont ratifiés. De plus, l'Etat doit se montrer exemplaire (chasse au gaspis) et s'imposer les mêmes règles de gouvernance que celles en vigueur dans le privé (cf. la poste, la SNCF, les hôpitaux, etc.).

Les néolibéraux se rejoignent donc tous pour dire que la société toute entière doit devenir une société de droit privé ! On voit clairement en quoi cela s'oppose à la démocratie i) définie comme pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple, conception fondée par les cités grecques (femmes, enfants et esclaves exclus) vers -402 (rôles respectifs de l'Ecclésiastion et du tribunal populaire de l'Héliée) pour briser l'oligarchie et ii) vantée par **Aristote** (que **Marx** admirait pour avoir compris que la souveraineté devait appartenir à la masse des pauvres). Pourtant *kratos* était un terme mal famé car, s'il signifiait pouvoir, c'était un pouvoir remporté sur l'ennemi, qu'il fut extérieur ou intérieur : rien de consensuel donc !

On voit donc que la nouvelle gouvernance ordo-libérale voulue par l'UE et la CE, si elle a pris sa source dans la gestion des entreprises (expertocratie), vise à généraliser une nouvelle oligarchie qui est une profonde remise en cause y compris de la démocratie libérale classique, définie depuis **Montesquieu** par la séparation « entre-pêchée » des 3 pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire qui s'équilibraient par surveillance et contrôle mutuel. Pour les ordo-libéraux, c'est une véritable constitution économique qui doit être inscrite dans la constitution politique même. Quant à la « séparation » des pouvoirs (qui exclue qu'une même instance puisse être juge et partie), elle n'est plus l'autonomie relative libérale de jadis mais confine à l'indépendance, comme en témoigne l'indépendance de la BCE vis-à-vis des pouvoirs politiques. C'est elle finalement qui joue le rôle d'une cour constitutionnelle en faisant respecter les 3 objectifs constitutionnels que sont la stabilité monétaire, l'équilibre budgétaire avec ses règles (déficit public inférieur à 3% du PIB et dette souveraine inférieure à 60% du PIB) et respect de la concurrence libre et non faussée ! On a vu qu'avec le TCE puis le traité de Lisbonne comment cette constitutionnalisation du droit privé a été imposée non seulement à

l'Etat grec mais aussi aux grecs en tant qu'individus. On se souvient de la déclaration de Junker (« aucune souveraineté populaire ne peut être supérieure aux traités européens ») qui avait été précédée par une déclaration similaire de J. Claude Trichet qui fondait cette nouvelle conception de la souveraineté, non plus populaire, mais du droit privé sur tout droit public.

Tsipras et **Varoufakis** ont sans doute été naïfs de croire qu'ils pouvaient se faire entendre et être entendus par les institutions européennes : à **Varoufakis** qui s'étonnait que personne ne prenne de notes des interventions des uns et des autres (alors que lui-même les enregistrerait), **Donald Tusk** lui répondit que cette réunion et cette assemblée n'étaient que « formelles »).

Face à cette menace, il est urgent que les citoyens instituent des démocraties radicales comme expérimentations du commun afin d'en finir avec la démocratie représentative délégataire.

Réponses à quelques questions :

- Ne pas confondre la souveraineté des peuples (qui peut être transfrontalière, par ex. pour protéger la forêt amazonienne qui est un bien commun mondial) avec la souveraineté des Etats nations avec leurs frontières identitaires (conception rétrograde des néo-fascistes européens de tout poil). C'est là une manière radicale de se démarquer de tout populisme, de droite comme de gauche ...
- Plutôt que 1793, c'est 1792 qui constitue la mémoire de l'intervention des femmes sur les places de Paris et à la Convention pour défendre leurs droits. De même, 1848 puis la Commune de Paris 1871 (avec les représentants du peuple, délégués et révocables) et les débuts de la République espagnole (plutôt que la révolution bolchévique de 1917) sont à mettre au compte des expérimentations qui font encore partie de l'imaginaire (importance des places et des rues comme lieux de mobilisation).
- Il faudrait effectivement élargir la laïcité (principe de séparation des Eglises et de l'Etat) dans une nouvelle Constitution en instituant la séparation de l'Etat d'avec le MEDEF et la finance transnationale. De même, il conviendrait que cette future constitution institue la démocratie dans l'entreprise même.
- Podemos a été inspiré par l'argentin **Laclau** qui voulait opposer un populisme de gauche (avec un leader ... péroniste) au populisme de droite : **Iglesias** a même été jusqu'à dire qu'il voulait conjuguer Syriza et le Pen ...
- Même s'il y a eu des propagandistes libéraux pour faire une religion de la main invisible (donc théocratique) du marché, les concepteurs du néolibéralisme n'en ont eu que faire et sont plus habiles. Ainsi, pour réaliser un Etat de droit privé s'étendant à toutes les activités, il leur suffit de « détronner le politique » (**Hayek**) en le remplaçant par la gouvernance technocratique des experts (ce qui revient à remplacer le « gouvernement des hommes » de **Rousseau** par « l'administration des choses » des Saint-simoniens). Pour ce faire, il suffit de mettre les individus en situation concurrentielle afin d'obtenir d'eux ce qu'on veut qu'ils fassent sans le leur imposer, comme c'est le cas pour le « compte épargne temps » des enseignants chercheurs : si vous publiez suffisamment (c.à.d. beaucoup), vous aurez alors du temps pour faire vos recherches (sur projets bien sur), sinon vous serez contraints d'enseigner.

Pour **Dardot**, cela ne relève pas d'une croyance dans les vertus d'un marché concurrentiel, mais du pragmatisme anglo-saxon qui fait tout pour que ça marche, qui constate que ça marche et que c'est ça l'essentiel ! (selon moi, il s'agit là d'une prophétie auto-réalisatrice basée sur la méthode Coué et qui relève d'une croyance inconsciente dans les fonctions opérationnelles du pragmatisme).

(notes commentées de Luc Brossard)